L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN 14 MAI.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS À LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir sur annonces.

Par F. Fernandez, au No 120 de la rue Dauphine, entre St-Louis et Toulouse—meubles.

Par [illegible], au No [illegible] de la rue de Chartres—[illegible] et chapeaux.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

SPECTACLES.

Mercredi, 14 mai 1873.

ACADÉMIE.—Alladin, Black O'Connor, &c, &c.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

La responsabilité de la situation en Louisiane.

Nous allons céder, pour aujourd'hui, la parole au *New York Herald*, journal qui a appuyé de toute son influence, la réélection de Grant à la présidence des Etats-Unis. Nous trouvons, dans son numéro du 9 mai, un long article, dans lequel la situation de la Louisiane est exposée sous les sombres couleurs qui la caractérisent. Nous y puisons les affirmations suivantes, qui ne sont que trop conformes à la vérité.

"Dans le chaos tous les droits des citoyens sont perdus. Le premier grand crime qui a consisté *à nullifier le scrutin* a conduit à cent autres. Le talon militaire qui a foulé ce grand boulevard du gouvernement libre a écrasé, en même temps, toutes les autres libertés.

...Les crimes s'accumulent sur les crimes. On répond aux outrages par le massacre. La résistance passive attire une menace peu équivoque. Une imprudence téméraire d'un côté ou trop de zèle de l'autre suffira pour précipiter le pays dans une guerre civile."

Voici, maintenant, la conclusion de l'article, conclusion dans laquelle l'écrivain n'hésite pas à faire peser sur Grant toute la responsabilité de la situation en Louisiane et des conséquences qu'elle peut entraîner.

Le chef exécutif de la nation se hâte de revenir de son voyage dans l'ouest, et il n'est pas hors de propos de demander ce qu'il pensera de son œuvre lorsque lui parviendront les nombreux télégrammes qui ont couru après lui hier. Il peut s'imaginer que son pouvoir est tel qu'il peut agir sans être tenu pour responsable envers la nation ou l'humanité. Tel n'est pas le cas, cependant. L'histoire a ses revanches sur les individus aussi bien que sur les nations. Le parti qui lui a donné tout son pouvoir actuel peut voir décoller de la première intervention du président en Louisiane des conséquences telles qu'il s'écartera de lui comme d'un lépreux. Le danger qui menace le véritable gouvernement républicain dans le Sud ne sera pas toujours justifié par les républicains du Nord et de l'Ouest avec l'égoïste argument de la nécessité de parti. La honte qui en résulte pour la nation, sera sentie même par les radicaux qui ne sont pas fonctionnaires comme une grande tache sur leur parti.

On invoque la Constitution des Etats-Unis pour justifier les mesures que les autorités fédérales pourront prendre dans l'avenir. Mais le monde remarquera l'ironie de ce prétexte, en voyant que la première infraction faite à cette Constitution est la cause première qui conduit à l'application probablement sanglante du quatrième article.

Nous supposons que le Président Grant, entr'autres visées, imagine que son nom occupera dans l'histoire une place honorable, aussi une grande place. L'histoire de la Louisiane et le rôle qu'il y a joué, sera un des points les plus noirs qui assombriront la figure qu'il est appelé à faire dans les récits de l'avenir. Il n'y a plus que les canons de l'artillerie fédérale qui puissent éveiller les échos de la rébellion, et si ces échos sont réveillés, les véritables patriotes de la nation maudiront et déserteront l'ancien chef des armées fédérales qui, par son usurpation en Louisiane aura donné le premier signal. C'est une triste perspective. Nous ne pouvons nous donner le luxe d'une autre rébellion sanglante. C'est une proposition que chacun comprend aisément; mais la responsabilité pour avoir fait de la rébellion une probabilité sera fixée et justice sera faite comme le peuple sait la faire.

La navigation ouverte à la passe à l'Outre.

Nous donnons ci-dessous le résumé d'une lettre de Mr. C. W. Howell, capitaine du génie de l'armée des Etats-Unis.

A la date du 10 mai, il y avait, à la passe à l'Outre, un chenal de seize pieds et demi de profondeur à l'extrême marée basse—de dix-huit pieds à la marée haute de ce jour-là. Bien que ce ne soit pas la profondeur qu'il serait bon d'obtenir, elle est considérée comme suffisante pour permettre le passage de steamers qui se rendent à la Nouvelle-Orléans et tirent moins de dix-huit pieds, de tous les navires à voiles qui tirent moins de seize pieds et demi—pourvu qu'on choisisse le moment convenable pour traverser la barre.

Vu les obstacles qu'ils rencontrent actuellement à la Passe Sud-Ouest et les frais auxquels ils sont forcés de se soumettre, les propriétaires, les agents et les capitaines de navires, qui consulteraient leurs intérêts, feraient bien de profiter de la facilité et des avantages que leur offre le chenal de la Passe à l'Outre; ils aideraient le commerce de notre ville et le gouvernement auquel ils sont redevables des travaux exécutés dans cette partie de l'embouchure du Mississippi.

Les capitaines sont priés de s'assurer, avant d'essayer de traverser la barre, s'il y a assez d'eau dans le chenal, si leurs pilotes savent exactement où celui-ci se trouve; si, enfin, leurs bâtiments ont des machines assez puissantes pour les maintenir dans le chenal. La barge Cavallo, qui est à l'ancre au-dessous du phare, indiquera la profondeur de l'eau à chaque heure du jour, par une toile de six pieds de long sur quatre de large, placée au haut du mât et sur laquelle on distinguera de gros chiffres rouges sur un fond blanc lorsque la marée montera, de gros chiffres blancs sur un fond noir lorsqu'elle baissera. Les côtés du chenal seront clairement indiqués par des bouées. Les pilotes qui ne connaissent point la passe à l'Outre ne doivent faire traverser les navires qu'après examen.

—L'exposition de Chapeaux et de Casquettes faite à la dernière Foire par le Rt. E. Lee Hat Store, a obtenu la médaille d'argent.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

Un crevé anglais accompagnait deux dames à un observatoire d'où l'on voyait un éclipse de lune. Le trio arriva trop tard au lieu du spectacle, les charmantes *ladies* ne peuvent cacher leur désappointement et leur mauvaise humeur; ne vous fâchez pas, leur dit tout bas le crevé, l'astronome est un de mes bons amis, c'est un homme fort poli, il recommencera pour vous plaire.

UNE GUERRE D'EXTERMINATION.

On verra, par nos dépêches, que les Modocs ont surpris les troupes des Etats-Unis envoyées pour les surprendre, et leur ont tué et blessé beaucoup de monde. Ces indiens semblent avoir pris au sérieux le mot d'ordre envoyé de Washington "guerre d'extermination," et ils se sont mis à exterminer pour de bon les pauvres soldats qu'on envoie à la boucherie. Les officiers du général Gillem auraient besoin de prendre des leçons de tactique du général Badger.

LA QUESTION D'IMMIGRATION.—Conformément à la résolution adoptée au meeting de samedi, le général Beauregard a désigné les vingt citoyens qui doivent composer le comité spécial chargé de présenter un plan pour la colonisation de la Louisiane par des immigrants. Ce comité doit se réunir ce soir à sept heures et demie au bureau du général Beauregard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — La salle de ce théâtre était bien garnie hier soir pour la deuxième représentation de la pièce burlesque intitulée *Aladdin*, avec la troupe de Pauline Markham et Leffingwell.

Les costumes sont très riches et les principaux acteurs ont obtenu des applaudissements mérités.

Nous rappelons à nos lecteurs que le bénéfice de M. Kittredge, le trésorier populaire de l'Académie, aura lieu vendredi soir.

LES CONFÉRENCES DU FAT CONTRIBUTOR.—Le mauvais temps a engagé M. Griswold, dit le "Fat Contributor" à ajourner ses conférences. La première aura lieu vendredi soir au Théâtre des Variétés, et la seconde, samedi, en matinée.

—Si vous avez besoin d'un Chapeau, allez au Rt. E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale.

DÉPART RETARDÉ.—Vu le retard occasionné par la barre du fleuve, les agents ont décidé de remettre le départ du steamer *Louisiana* à samedi matin, à huit heures, 24 mai. Les passagers sont prévenus.

La maison Amédée Couturié, 39 rue Vieille Levée, vient de recevoir, par le navire Comtesse Duchatel, et le steamer Louisiana de Bordeaux, du vin rouge et du vin blanc, vinaigre, sardines, etc. Voir l'annonce.

—Au Rt E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale, on trouve des chapeaux de tout genre, à un bon marché surprenant.

Amélioration pour extraire le sucre de la canne.

Pendant que M. Lapice, dans mon opinion, perdait son temps et son argent, à parcourir l'Orient à la recherche d'une nouvelle et meilleure sorte de cannes à sucre, quand il ne fallait qu'un labourage plus profond et une culture plus soigneuse pour rendre le plant aussi bon qu'aucun autre en semblable climat, nous devons mentionner un fait remarquable et digne d'éloge: c'est que d'autres personnes ont trouvé la vraie difficulté et qu'elles se sont évertuées à faire disparaître au moins une des causes de l'insuccès de la production du sucre dans cet Etat, savoir: l'extraction incomplète de la matière saccharine de la canne.

Il est bien établi qu'il reste dans la canne après la roulaison telle qu'elle est faite partout dans cette région une grande quantité de sucre, quantité qui est estimée diversement de 200 à 300 pour 100. Pour éviter cette perte on a essayé plusieurs moyens, et l'un a réussi.

M. M. S. Bringier, de cette ville, ayant voué son temps à l'étude de ce sujet, a fini par inventer une machine que j'ai vu fonctionner il y a quelques jours en présence de plusieurs personnes. Cette machine consiste en un couteau-revolver qui réduit la tige de la canne en très petits morceaux, ouvrant ainsi toutes les cellules contenant la matière saccharine, et dans cet état elle est transportée dans un récipient, chauffé par la vapeur qui s'échappe de la machine, de manière que lorsqu'elle tombe dans les cylindres de lavage, elle est partiellement sèche et ne contient rien que du sucre.

Les cylindres de lavage, au nombre de six, sont mis en batterie, s'élevant graduellement du devant à l'arrière; chaque cylindre contient un convoyeur, conducteur, attaché en spirale à un arbre de couche central; chaque arbre de couche ayant un écrou à l'extrémité, la puissance appliquée à l'un reproduit la motion alternativement et transporte la canne en un courant continu d'une extrémité à l'autre, jusqu'à ce qu'elle soit éjectée du plus haut et dernier cylindre, après avoir parcouru une distance de trente-cinq pieds, en une heure. Pendant ce temps, il y a un constant courant d'eau chaude tombant, à l'endroit où la bagasse est éjectée, dans les interstices de la canne qui monte, entrant dans les cellules rompues et la renvoyant au point de départ sous la forme d'un pur jus de canne, la bagasse vide absorbant l'eau comme une éponge et la rendant au même point où elle est entrée. L'eau chaude vient de la condensation de la vapeur dans un réservoir au-dessus des cylindres.

Les résultats de cette expérience ont été si satisfaisants que nous pouvons, je crois, considérer la question comme résolue, et l'introduction de la machine de M. Bringier procurera indubitablement aux planteurs une grande et rémunérative économie.

Et quand même cette machine ne répondrait pas à toute l'attente de l'inventeur, l'augmentation de produit qu'on lui devrait, mérite toute la considération des planteurs, et M. Bringier peut justement réclamer l'honneur d'avoir, le premier, [illegible] la canne le plus de sucre possible et le jus le plus pur de la canne.

La [illegible] à la Foire d'Etat par M. A. W. Y. Mason et qui a fait le sujet de divers articles de journaux, opère [illegible] de la machine [illegible] après la première roulaison, par l'application de la vapeur et par une roulaison nouvelle. Cette machine répondra peut être au but qu'on se propose, mais d'une manière un peu moins satisfaisante, je crois, que celle de M. Bringier, qui est préférable à cause de sa grande simplicité. Cette dernière coûtera moins que les moulins en usage sans l'addition de la machine de M. Mason; elle requerra moins de puissance de vapeur; elle n'exigera aucune habileté particulière pour son opération, et les réparations qu'elle pourra exiger seront du ressort de tout mécanicien ordinaire.

L. VON W. VON VLIET.

—Où achetez-vous vos chapeaux? demandait un monsieur à un de ses amis. —Au Rt E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale.

L'Affaire de St-Martinville.

La lettre suivante explique la tactique suivie, de part et d'autre, par les deux partis en lutte à St-Martinville:

Paroisse St-Martin, 11 mai 1873.

Monsieur le rédacteur,

La morale de l'épisode qui vient de se passer à St-Martin est que, si l'on veut faire sérieusement résistance au gouvernement W. P. Kellogg, il faut moins de discours et plus de carabines. S'il y avait eu ici seulement 50 carabines à longue portée entre les mains de 50 bons chasseurs, il ne vous serait pas revenu un seul de vos chers métropolitains: eussent-ils été 300 que c'eût été la même chose. Pouvant tirer à 1,500 yardes, les paisibles ne craignaient pas d'être atteints à cette distance par des fusils de chasse chargés à postes, excellents pour les bois, mais les métropolitains n'aiment pas les bois: Et même dans une sortie qu'ils firent en plaine avec un canon, les métropolitains auraient été cernés et auraient fui devant les fusils de chasse s'ils n'avaient été prévenus par un espion qu'ils allaient être cernés; ils revinrent vite. Ils ont tiré plus de 300 coups de carabine et 6 coups de canon (bombes et mitrailles). Ils ont blessé légèrement une petite fille et tué plusieurs vaches. Ils tirent très mal ces messieurs métropolitains, surtout quand ils voient des fusils devant eux; ils sont plus adroits quand ils tirent sur des enfants. Ils ont pris les béquilles d'un malheureux estropié pour un fusil, et ont tiré dessus; ils ont tiré sur un enfant s'avançant sur un pont, la balle a failli tuer une dame; ils ont fait feu sur un petit jeune homme portant en voiture la malle du Pont-Breaux, ici. Ces messieurs sont d'une insolence, d'une brutalité à laquelle vous les avez trop habitués en ville; ils méritaient une meilleure correction ici, péché le si ayons de la leçon indigne. A l'arrivée des troupes des Etats-Unis à cent l'arrivée des troupes [illegible] citoyens se sont dispersés. [illegible] troupes des Etats-Unis [illegible] magique, sans doute par souvenir du passé et peut-être par prévision de l'avenir. Bientôt ne dira-t-on pas troupes de Grant? avec la finale "Vivat Grant Imperator." Votre serviteur,

A. B. C.

Ressources agricoles de la Louisiane.

M. Révillon, un des plus anciens habitants de la Louisiane, et qui tient le mon- de rang parmi les horticulteurs les plus intelligents et les plus distingués que nous possédions, vient d'adresser au *Cotton Bell* de Vermilionville une lettre que nous croyons devoir reproduire à cause de l'intérêt qu'elle ne manquera pas d'offrir à tous ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'horticulture et d'agriculture. Peu de pays possèdent un sol aussi fertile que la Louisiane; malheureusement, on ne se rend pas encore suffisamment compte des immenses ressources qu'il offre à l'exploitation. Ce qu'il nous faut en ce moment, pour rendre à la Louisiane son ancienne richesse et la décupler même, ce sont des cultivateurs intelligents et expérimentés. Favorisons par tous les moyens l'immigration, et la Louisiane humiliée, appauvrie et opprimée à cette heure, deviendra un des Etats les plus florissants de l'Union.

Voici la lettre de M. Révillon dont une partie seulement est publiée par le *Cotton Bell* qui promet de donner la suite dans son prochain numéro:

Vermilionville, [illegible]

Positivement, ma modestie commence à s'alarmer.

Par deux fois, votre bienveillance, devant un public plus ou moins défiant, met en évidence des talents en horticulture que je puis posséder jusqu'à un certain point, mais que vous avez quelque peu exaltés.

Vous parlez d'abord d'un œil de pêcher né depuis quelques mois à peine et qui, inoculé sur un végétal de même âge et famille pousse si rapidement qu'en six mois il devient un arbre parfait; se repose pendant 4 mois d'hiver et puis, au printemps, se revêt de feuilles, puis de fleurs auxquelles succèdent des fruits parfaitement formés.

Je maintiens humblement ce fait que, dans un séjour de 41 ans dans ce pays-ci, j'ai reproduit cent fois et que je me dispose aujourd'hui même à renouveler encore, quoiqu'âgé de près de trois quarts de siècle.

Pour apaiser les justes scrupules d'un respectable journal de la Nouvelle-Orléans à admettre ce fait, j'ajoute loyalement que ce fruit n'arrive pas à maturité la première année.

Passons au second fait: celui d'avoir produit une patate douce pesant neuf livres.

Oui! positivement, cet énorme végétal a été vu, touché et pesé ici, et, quoiqu'un peu desséché déjà, son poids a été au-dessus de 8 livres et demie.

C'est sur la terre de l'honorable A. Mouton que ce phénomène a pris naissance, grâces aux soins intelligents d'un excellent agriculteur, nommé Sam Taylor.

Quant au coing dont le poids a dépassé 2 livres deux mois après avoir été récolté, il est né au Lac Arthur sur un arbre planté de mes propres mains, en compagnie d'une foule d'autres d'un poids à peu près égal.

LE LAC ARTHUR.

Connaissant, monsieur l'Editeur, l'intérêt que vous prenez au développement des ressources de notre chère Louisiane, je crois convenable de saisir cette circonstance pour vous entretenir d'un pays si peu connu et aussi peu apprécié que le Lac Arthur?

Ce beau cours d'eau d'une étendue d'environ 7 milles, portait autrefois le nom de "Petit Lac." Il est situé à environ 40 milles O. S. O. de Vermilionville.

Il commence un peu plus haut que le moulin à scie établi autrefois par le pionnier si regretté, feu F. Corso, dans un des plus beaux sites du globe terrestre.

Il est alimenté par la rivière Mermentau, belle et profonde rivière ayant pour tributaires les bayous Queue de Tortue, Nez Piqué et autres cours d'eau moins importants. Sa direction est sud-ouest; à un mille et demi de susdit moulin, il se rétrécit pendant un demi mille, puis s'étend de nouveau partant sur la droite, et se termine ensuite, à environ 4 milles de là, par un large et profond canal passant près de l'habitation de feu A. Hébert, dont la population n'oubliera jamais la touchante hospitalité. Ce canal long et tortueux s'ouvre de nouveau vers le sud, et là commence cette magnifique nappe d'eau qui se nomme le Grand Lac et qui va se perdre dans le golfe du Mexique.

Quelle plume, monsieur l'Editeur, pourrait peindre la beauté des merveilleuses rives du Lac Arthur, les beaux arbres de toutes variétés qui garnissent une partie de ses bords, l'immense tapis de verdure, le riche gazon où paissent de nombreux troupeaux de bêtes à cornes, de chevaux et de moutons?

PROPRIÉTÉ DU CLIMAT DU LAC ARTHUR DE GUÉRIR LA PULMONIE.

Comment, sans y avoir vécu, se former une idée de la douceur de son climat, doué d'une propriété toute particulière et incontestable, de guérir radicalement, après un séjour de quelques années, des cas désespérés de pulmonie et de phthysie avancée, bien établis.

Ce fait inouï, je l'avance hardiment et m'engage à le prouver par des témoignages irrécusables! Laissons aux savants médecins le soin d'en expliquer la cause.

En descendant sur la rive gauche, à un mille du moulin à scie, vous trouverez la magnifique orangerie de M. G. Laurent, dont le prix est inestimable, mais dont le manque de communication régulière ne permet pas de tirer tout le parti désirable.

Il existe plus bas une autre propriété considérable avec orangerie; mais elle a été négligée depuis la guerre et le propriétaire n'ose pas l'offrir comme modèle.

Toute cette rive convient autant que quelque lieu que ce soit de la Louisiane pour la culture de l'oranger.

Jettons maintenant les yeux sur la rive droite du Lac. Qui peut se défendre d'une irrésistible admiration envoyant ces terres connues sous le nom de *Conception Decloué*? Au bord de l'eau, des cyprès séculaires étendent leurs longs bras dépouillés de verdure. Le faîte est la demeure de l'aigle pêcheur et le beffroi du haut duquel le carencro surveille sa proie. La vue de ce géant d'où pendent comme de longues mèches de cheveux blancs, cet étrange parasite nommé la barbe espagnole m'inspire une vraie tristesse; cela ressemble à la vie à son déclin.

—Les meilleurs chapeaux, de tout genre, se trouvent au Rt E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale

LES GELÉES DE FIN AVRIL EN FRANCE. —Nous lisons dans la *Patrie* du 25 avril:

Depuis une semaine, le vent du nord souffle avec persistance; le thermomètre descend à trois degrés au-dessus de zéro. Pendant la nuit, il descend même à zéro et au-dessous. Hier matin, aux environs de Paris, les bassins et les tonneaux que les maraîchers tiennent pleins d'eau pour l'arrosage étaient couverts d'une couche de glace très mince, il est vrai, mais suffisante pour attester l'abaissement de la température. C'était plus qu'une simple gelée blanche.

Ces gelées tardives, succédant à une série de beaux jours, ont causé de notables dégâts. Les touffes de pommes de terre qui végétaient vigoureusement sont noircies et se flétrissent; les tubercules ne seront pas tous perdus, mais la récolte sera retardée et sa valeur très diminuée. Les petits pois de primeur sont détruits en bien des endroits. Les haricots trop hâtivement semés parce que les premières chaleurs avaient inspiré une confiance trompeuse, sont absolument détruits. Il faudra semer une seconde fois. La vigne, dont le bourgeon commençait à s'épanouir, et qui montrait déjà sa fleur, a beaucoup perdu. Les plants abrités du vent du Nord par des murs, des coteaux ou même par des rideaux de peupliers, sont préservés en grande partie; mais pour le reste, le dommage est grand.

—Des meetings, organisés par l'Internationale, ont eu lieu dimanche, en Belgique, dans les environs de Charleroi, à Gohyssart et à Montigny-sur-Sambre. Les orateurs avaient pris pour thème l'opportunité d'une grève générale, point sur lequel les auditeurs, peu nombreux, du reste, n'ont pas dit de leur avis.

—Le Danemark va être prochainement se trouver en communication télégraphique directe avec la France, par suite d'une concession accordée par le gouvernement français à la grande société télégraphique du Nord. Le câble confectionné à Londres commencera la pose le 25 mai, entre Dunkerque et un point du Jutland; cette ligne ouverte, la France et ses voisins du Sud seront en communication télégraphique directe avec le Danemark, la Suède, la Norvège et la Russie, sans passer par l'Allemagne.

—Le prince royal de Danemark a quitté Copenhague aujourd'hui, se rendant à Vienne, afin d'assister à l'ouverture de l'Exposition.

"Il tomba mort et expira au bout de deux minutes," dit un journal de la Georgie, en parlant de la fin prématurée d'un nègre.

TEMPÉRATURE.—13 mai 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	66	20
12 M.	67	19
3 P. M.	67	19
6 P. M.	66	18

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible] M. Kellogg, le pseudo-gouverneur de la Louisiane, et M. [illegible] Lewis, qui occupe le siége d'administrateur des améliorations à l'Hôtel de Ville, nous sommes surpris, à bon droit, d'apprendre, positivement, que M. Lewis, qui avait offert de son plein gré,—s'il faut en croire le *Republican* du 9 courant—de fournir au gouvernement usurpateur un régiment entier composé exclusivement d'hommes de couleur, recule maintenant devant la tâche qu'il s'était imposée et refuse d'accepter le grade de colonel du dit régiment.

Une pareille conduite paraît fort étrange tout d'abord; mais en l'analysant avec soin, on en découvre la cause véritable.

M. Lewis n'est pas précisément idolâtré par les noirs, quoiqu'il appartienne à la même race qu'eux.

Ils l'accusent de s'être servi d'eux comme d'un marche-pied pour atteindre la place lucrative qu'il convoitait, et de les avoir abandonnés aussitôt qu'avec leur aide et celui surtout du bureau de retours Lynch, Hawkins et Boves, il est réussi à s'emparer de la position importante d'Administrateur des Améliorations.

"On se servit de lui [illegible], que le comité [illegible] un club radical quelconque, avait adressé à l'administrateur Lewis une longue épître, pour se plaindre des procédés de celui-ci, à l'égard de la race noire et pour lui dire, en propres termes, qu'il avait démérité du parti radical, en accordant des places dans son département à quelques démocrates et à quelques rebelles.

Eh bien, le motif du refus incompréhensible de M. Lewis nous paraît tout expliqué par ce seul fait.

L'administrateur radical en proposant de lever un régiment d'hommes de couleur pour faire partie de la milice de Kellogg, avait trop compté sur son ancienne popularité.

Les hommes de couleur, aujourd'hui, n'ont plus en lui la même confiance aveugle; pas plus qu'ils ne croient aux promesses mensongères des principaux meneurs de la clique radicale. — Ils préfèrent d'ailleurs rester neutres dans un conflit où ils auraient tout à perdre et rien à gagner, s'ils se laissaient entraîner à y prendre part.

M. Lewis a donc cherché vainement par toute la ville des soldats de bonne volonté. — Il n'en a pas trouvé; et voilà pourquoi il s'est décidé à refuser le grade de colonel d'un régiment qui ne se composerait en définitive que de lui tout seul; ce qui ne serait point assez.

M. Hawkins, le pseudo-juge de la cour de fabrique radicale connue sous le nom "Cour Supérieure de la paroisse d'Orléans," est tourmenté depuis quelques jours, non par sa conscience,—et pour cause,—mais par cette terrible accusation de détournement de fonds portée contre lui par l'ex-gouverneur Madison Wells.

M. Hawkins s'imaginait pas qu'un homme aussi puissant que lui, qui dispose, à son gré, pour ainsi dire, de la brigade métropolitaine et des baïonnettes fédérales, pût rencontrer des ennemis assez osés pour le traduire devant la Cour Criminelle, en *flagrant délit* de colère.

La chose a été faite cependant, et qui plus est, le grand jury vient de décréter la mise en accusation du pseudo juge.

Nous attendons pour voir comment M. Hawkins se défendra.

A une élection tenue par les membres du Jockey Club de la Louisiane, six cent trente-et-un votes ont été reçus et les directeurs suivants ont été nommés:

G. A. Breaux, Charles T. Howard, R. W. Simmons, Joseph P. Hornor, John A. Morris, E. E. Yorke, J. C. Nixon, L. E. Lemarié, J. E. Glenny, E. A. Tyler, J. M. Candlish, A. A. Yates, W. P. Ellison, N. D. Wallace, Jos. Hernandez, J. A. Stevenson, W. P. Harper, L. Garner, J. W. Saunders, E. A. Burke, Frank H. Hooker.

Les incendies continuent de plus belle. Hier matin, à trois heures et demie, le feu a pris à une maison inhabitée, appartenant à madame Walters, située au No 716, de la rue Carondelet, près de la rue Huitième. Les flammes ont gagné immédiatement le café de M. Bargers, situé au même numéro.

Les deux bâtisses ont été entièrement consumées et la maison voisine, appartenant à M. Michael a été considérablement endommagée.

Les deux maisons détruites appartenaient à madame Walters et étaient assurées pour $1200 à la compagnie Teutonia. Les pertes de M. Bargers ne sont couvertes par aucune assurance.

La maison de M. Michael, qui a été endommagée, est assurée pour $2420 à la compagnie de Lafayette.

Vers quatre heures et demie, hier matin, le feu a pris dans l'intérieur de la cuisine de l'hôtel St-Louis. Les employés de l'hôtel se sont réveillés et se sont mis à l'œuvre, sans donner le signal d'alarme, et l'ingénieur a fait travailler ses pompes avec tant de succès que ce commencement d'incendie n'a pas eu de suites sérieuses.

Vers six heures de l'après-midi, hier, un homme légèrement pris de boisson, du nom de James Murphy, passait rue Fulton, près de la rue Lafayette, tenant à la main un revolver et gesticulant comme un furieux. Un policier du nom de Regan, l'a aperçu et lui a crié de s'arrêter. Murphy, n'entendant pas, ou feignant de ne pas entendre, a continué sa route. Le métropolitain, après avoir réitéré deux fois son ordre et voyant que Murphy ne s'arrêtait pas, a fait feu sur lui et l'a atteint au dos.

Le blessé a été conduit à l'hôpital de Charité, et le policier s'est consigné prisonnier.

Dennis Daily, qui avait été arrêté lors du grand incendie qui a détruit une partie du Troisième District, accusé d'avoir versé de l'huile sur les flammes dans une maison située rue Pobès, entre les rues Craps et Grands-Hommes, a comparu hier devant la Cour Criminelle et a été acquitté.

Nous apprenons que M. Charles Lecoume, propriétaire du "St-Charles Billiard Saloon," a l'intention d'inviter, jeudi soir, à neuf heures, tous les joueurs amateurs de la Nouvelle-Orléans à se réunir dans la vaste salle de son établissement, pour faire assaut de talent et d'adresse.

Le vainqueur recevra comme prix de sa victoire, d'abord, le titre glorieux de champion de l'Etat, et ensuite, une magnifique queue de billard montée en or, et une épingle en diamant; avec la condition, toutefois, que ces gages d'un premier triomphe pourront lui être disputés pendant une année entière, et lui seront enlevés s'il se présente dans le courant de cette année un plus habile et un plus adroit que lui.

M. Lecoume a eu là une heureuse idée, et il obtiendra, nous en sommes persuadé, les remerciements de tous les amateurs de billard.

La Nouvelle-Orléans se souvient que c'est à lui qu'elle doit d'avoir connu le célèbre professeur François Ubassy—et lui sait gré de son initiative.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE. — Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

Le secrétaire lit un long message du maire, qui appelle l'attention des administrateurs sur certaines accusations portées contre le Conseil municipal.

Il dit que ces accusations ne sont pas fondées, parce que l'administration de la ville n'est pas responsable des actes de la police métropolitaine, depuis que la police n'est plus sous son contrôle.

Plusieurs personnes ont demandé au maire d'organiser un corps de police indépendant pour veiller au maintien de l'ordre à la Nouvelle-Orléans. Il a toujours refusé, parce que la loi qui régit la police métropolitaine, qui a été adoptée en 1868, ne laisse aucune autorité au maire et au conseil municipal.

Après lecture de ce message, M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente un rapport de la semaine, contenant plusieurs ordonnances relatives à différents règlements de comptes qui sont adoptés.

L'ordonnance relative à l'émission [illegible] certaines [illegible] qui [illegible] troisième fois avait [illegible] adoptée définitivement [illegible] vote du Conseil.

L'ordonnance prescrivant que la taxe de deux sous par pied carré prélevée sur les propriétés du Quatrième District de desséchement, sera payable par à-compte, à dix époques différentes, est adoptée à l'unanimité.

Une pétition signée par O. E. Whitney, assessant l'ancien conseil municipal de corruption dans l'affaire du contrat Gulligan et mentionnant le nom de M. Thomas Burke, employé dans les bureaux de l'avocat de la ville, comme ayant été intéressé dans cette transaction, est référée au comité spécial des administrateurs.

Le Conseil s'ajourne.

L'ÉVENTUALITÉ À ROME.

Pie IX est entré dans sa quatre-vingt-deuxième année. Les cas de longévité sont ordinaires dans sa famille. Mais la vie du Saint-Père a été une longue suite de luttes et d'épreuves. La mort de son frère l'a péniblement impressionné. Il vient de passer à une indisposition assez grave. Mais à son âge, toute indisposition est une épreuve dont la guérison même ne déroule pas complètement les effets.

La mort du souverain pontife est donc une éventualité à prévoir, dans un délai qui peut être prochain.

Le gouvernement du roi d'Italie s'en est ému. Il a adressé aux puissances catholiques une note-circulaire dans laquelle il annonce la résolution de garantir la liberté du conclave, qui se réunira, sans doute, au Vatican, pour procéder à l'élection du futur Pape.

Le cardinal Antonelli a adressé à plusieurs puissances une note dont nous trouvons le résumé dans une dépêche du *Times*. Le cardinal exprime l'espérance que le successeur du Pape, régulièrement élu, sera aussitôt reconnu et protégé par les puissances catholiques.

Cette note du cardinal Antonelli indique la prévision d'un événement prochain.

L'Allemagne n'y est pas indifférente. Déjà nous voyons poindre les difficultés soulevées par cet esprit ergoteur et un peu chicanier qui appartient au caractère allemand.

Le *Correspondant* de Hambourg et, d'après lui, la *Gazette de Cologne*, critiquent d'avance la future élection. Ces journaux rappellent une décision du concile de Trente (4e session), décision d'après laquelle *les cardinaux doivent être pris, autant que possible, en nombre égal dans chaque nation.*

Or, il y a, en ce moment, 45 cardinaux dont 32 Italiens, 5 français, 3 espagnols, 3 autrichiens, 1 irlandais et un seul allemand.

A la rigueur, l'inégalité dans le nombre proportionnel serait couverte par ces trois mots: "*autant que possible*," mais les lois canoniques demandent 70 cardinaux, et il n'y en a, en tout, que 45.

Faudrait-il donc pour mettre la décision du futur conclave au-dessus de toute discussion, nommer 25 ou 30 cardinaux? Mais il ne serait pas nécessaire d'assigner aux autres pays catholiques une part beaucoup plus grande qu'à l'Italie? La chose n'est pas aussi facile [illegible].

A coup sûr, le Pape ne laissera pas compromettre l'avenir de la catholicité. Une pareille hypothèse est inadmissible; s'il n'a pas porté de 45 à 70 le nombre des cardinaux, c'est qu'il n'a pas jugé utile de le faire. Nous ne saurions admettre que le Saint-Père eût l'intention et la possibilité d'invalider d'avance l'élection de son successeur, en condamnant le futur conclave à une impuissance radicale.

D'ailleurs, la question soulevée par le correspondant de Hambourg n'est pas une question de dogme; elle touche à la discipline intérieure de l'Eglise. Sur les questions de cette nature, le concile de Trente, et, à plus forte raison, le dernier concile de Rome, proclamant l'infaillibilité, ont souverainetés absolue du pape.

En laissant à quarante-cinq le nombre des cardinaux, le Pape décide virtuellement que ce nombre est suffisant pour tous les besoins de l'Eglise, pour toutes les fonctions du sacré collége et notamment pour la constitution du conclave.

De toute façon, les catholiques doivent se rassurer. Ils auront la douleur de perdre leur père spirituel; le Pape mourra, mais la papauté ne mourra pas.

L'ELECTION DE BARODET. — Voici en quels termes, M. Frédéric Gaillardet, dans sa correspondance au *Courrier des Etats-Unis*, en date du 25 avril, parle de l'élection de Paris:

Ainsi donc, l'élection d'après-demain se fera sur un terrain nettement défini. La candidature Barodet sera soutenue par les radicaux qui sympathisent secrètement avec les communards et les fidèles de sanglante mémoire. Celle de M. de Rémusat sera adoptée par tous les républicains modérés, auxquels se joindront les conservateurs intelligents et libéraux. Les légitimistes fanatiques et les impérialistes enragés voteront pour le colonel Stoffel, dont la candidature a été improvisée dans une réunion de la salle Herz par des partisans de Henri V et de Napoléon IV réunis par une haine commune de la république, quelle que soit sa couleur. Ils seront en infime minorité, et leur échec humiliant montrera ce que tout le parti conservateur, tandis qu'ils n'en sont qu'une minime fraction.

La vraie tactique de ceux qui font passer leurs idées personnelles avant la discipline et la logique des partis, était de s'abstenir, ou de déposer des bulletins blancs, comme ils l'ont fait aux élections du 7 janvier 1872, où il y eut 244,412 abstentions, ou voix perdues, sur 458,000 électeurs inscrits.

Quoiqu'il advienne l'émotion causée par l'élection du 27 avril ne cessera pas avec le scrutin. Si c'est le parti radical qui l'emporte, la France entière partagera les appréhensions des conservateurs de l'assemblée, le courage de ceux-ci sera doublé et la position du gouvernement se trouvera gravement compromise.

☞ Pour conserver les dents, il faut conserver une grande pureté d'haleine. On obtient cela en se servant du fameux SOZODONT, préparation végétale, parfaitement inoffensive. Faites en donc usage et vous ne le regretterez pas. Mar18

☞ Aucune poudre à levain ne peut surpasser l'Yeast Powder de Dooley pour rendre légers les biscuits, les gauffres, le pain de maïs et toutes sortes de pâtés. On peut toujours l'employer avec succès. Mar. V M.

A LICENCES et TAXES [illegible] VILLE. Payez-les ou Faites-les Payer. —En vous adressant chez—

Mr BRETTE, 14.... Rue St-Charles.... 14

De 7 heures du matin à 7 heures du soir. 2 mars—[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, A. BROUSSEAU, Importateur, [illegible] de la rue de Chartres. TAPIS, [illegible] en Gros et en Détail. [illegible] 1000 rouleaux Nattes, blanches [illegible]. [illegible] A. BROUSSEAU.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES. JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, CARTES D'ART, &c. —Brocante— 14.... Rue St-Charles 14

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée. ELKIN & Co. Au No 168 de la rue du Canal. RECOIVENT [illegible] NATTES [illegible] BLANCHES [illegible] TAPIS et de TOILES CIRÉES [illegible]. 11 avril—1m

Fruits passés à l'Etuve, d'Alden. Les soussignés viennent de recevoir, directement de la fabrique, à Anna, Ills.— 25 barils (de 100 livres) Pommes. 40 caisses (de 2 livres) Pommes. Ils signalent ce fruit aux grossistes qui vendent en détail; il est égal au fruit frais. [illegible] J. L. DUBRECA & CO. Au No [illegible] rue Tchoupitoulas. Agents de la fabrique d'Anna, Ill. 25 avril—1m

AUGUSTE COUTURIÉ, 39....Rue de la Vieille-Levée.... Est Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co. Cognac [illegible]. Gutierrez [illegible]. —Offre à vendre— Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1858, 1848, 1860, 1855 et S. O. P. Vins Rouges de Louis, [illegible].

Centrifuges à vendre. Une paire de centrifuges [illegible] à de Louis [illegible]. 11 mai—[illegible] J. [illegible] FERNANDEZ.

Club Washington. Les Membres de ce Club sont priés de se réunir CE SOIR, mercredi, 14 du courant, à 8 heures précises, pour affaire de la plus haute importance. Par ordre du Président, ST MARTIN. E. GERARD, Vice-Président. ALFRED BROUSSE, membre actif. 14 mai—[illegible]

Avis. PAR suite d'une détention à la barre, notre steamer LOUISIANA a SAMEDI [illegible] à 8 heures. Les passagers sont priés d'en [illegible]. 14 mai—1 A. K. MILLER & CO., Agents.

En Débarquement Du navire COMTESSE DUCHATEL et du steamer LOUISIANA, venant de Bordeaux: 40 fûts VIN ROUGE "Amberés" F. F. [illegible] F. J. Reinhardt. [illegible] VIN BLANC de [illegible]. [illegible] SARDINES à l'huile 1864. [illegible] VINAIGRE vin blanc "Cottet". A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, No 39, rue Vieille-Levée. 14 mai—1f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—AVIS AUX PEINTRES ET BATISSEURS.—Le Conseil d'Administration recevra des soumissions cachetées pour divers travaux de peinture à exécuter à l'Asile de la société, jusqu'au 20 courant, à 7 heures du soir. On pourra se procurer des renseignements [illegible] à l'Asile, dans la salle du conseil. Par ordre du Président, [illegible] A. BARBIER.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—Au No 101 de la rue du Canal—Nlle Orléans, 9 mai 1873. L'élection annuelle de Directeurs a eu lieu, aux bureaux de la Compagnie, le premier lundi d'avril et les directeurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité: P. MARTINEZ, DAVID MCCOARD, S. Z. RELF, L. F. GENERES, H. FUIS, P. FOURCHY, P. S. WILTZ, J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN, CHS LAFITTE. Le lundi, 5 du courant, à une réunion des Directeurs M. Paul Fourchy a été élu président. 11 mai—6 G. W. NOTT, Secrétaire.

Cent Pianos STEINWAY, Knabe, Westermayer et Pleyel, neufs, droits et carrés, de seconde main—à vendre, à un sacrifice au comptant, partie comptant, en paiements mensuels à termes, ou à louer avec le privilége d'acheter. La maison prend les vieux pianos en échange. LOUIS GRUNEWALD. Magasin de pianos, au No 129 de la rue du Canal. 11 mai—D [illegible] PP

Lunch et Souper. Le soussigné, propriétaire du café situé au coin des rues Bourbon et Toulouse, en face de l'Opéra, a l'honneur de prévenir MM. les membres de la société et le public en général, que l'on trouvera chaque jour un lunch froid à son établissement, SAMEDI, 17 du courant, pendant toute la durée du bal de la Société Française de Bienfaisance. A partir de minuit il tiendra un souper prêt pour les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence. 11 mai—[illegible] LUCIEN FAYSSE.

Avis. Il est [illegible] des marchandises de la barque COMTESSE DUCHATEL [illegible] du navire.

Les consignataires par la barque COMTESSE DUCHATEL, capitaine Dupont, venant de Bordeaux, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, au [illegible] District, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera valable, si elle n'est faite sur la Levée. 14 mai—[illegible] C. CUVAROC & SON, 2 [illegible] Exchange Place.

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES À TOUS LES ACQUÉREURS. Vient d'obtenir les plus hauts prix à la Foire d'Etat. A. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud. Bureau, 26 rue St. Charles. — Dépôt, 109 et 103 rue Gravier, Nlle-Orléans, La. 29 avril—[illegible]

Mme RENAUD-LEPETIT, Modes, Chapeaux et Coiffures. ASSORTIMENT DE FLEURS. La seule maison où l'on confectionne les véritables BONNETS NORMANDS pour enfants. Ordres de la campagne promptement exécutés. 66 rue Royale. Mar—1m—[illegible]

TABAC PERIQUE. AGENCE du célèbre Tabac Perique de la Grande Pointe, paroisse St-Jacques, Louisiane. Le soussigné a constamment un fort stock de ce tabac; il le vend en [illegible] aux acheteurs. [illegible] E. BOURGEOIS, [illegible] de la rue Conti.

On demande, DAMES [illegible] sur les bords du lac, une [illegible] pour enseigner le français. S'adresser aux bureaux de l'ABEILLE. 21 avril—[illegible]

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIEVRE, 174....RUE ROYALE....174. [illegible] du Magasin, No. 9 rue Bourbon, près Canal. CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir [illegible] les articles suivants: [illegible] de Fer, [illegible] Plaques, [illegible] nouveaux meubles, [illegible] STATUES de toutes les grandeurs, [illegible] or et argent, très variées. [illegible] et COMBINAISONS [illegible] pour [illegible]; Bouquets et Plumes Artificielles, et Fournitures de Bureau. [illegible] Anglais et Français. [illegible] Mar—[illegible]

PENSION FRANÇAISE À LA BAIE ST-LOUIS. L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, et avantageusement connu par l'ancienne société, sera, à partir du 1er juin prochain, exploité sous le nom d'Hôtel [illegible]. Le nouveau directeur ne se contentera pas seulement de conserver au nouvel établissement la réputation de l'établissement, mais mettra tous ses moyens en œuvre pour plaire à ses clients. Il leur offre l'hôtel restauré à neuf, bonne et abondante table, vins exquis, service irréprochable, un prix modéré, etc., etc. Mars—[illegible] DAL.

DROGUERIE P. CUSACHS. En magasin, reçu dernièrement: ÉLIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO, SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français. RACINE DE GUIMAUVE, fraîche. FLEURS MONDÉES nouvelles, FÉCULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Groult. EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et damejeannes. GÉLATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités, ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tapalin Meister Jay & Co., de Paris. CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO, ÉMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros. SAVON d'éponge, [illegible]. A vendre par P. CUSACHS. Mars—DMaJ Angle Royale et St-Philippe.

CAZADE & CROOKS, No 26 Beaver Street, NEW-YORK. Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par le WASHINGTON MORTON. [illegible]

Baignoires patentées de Max. Huet. CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, offrent un avantage des plus importants sur toutes les autres Baignoires fabriquées jusqu'à ce jour: elles sont chauffées par l'intermédiaire d'un fourneau cylindrique complet chauffé par un seul bec à gaz [illegible] une demi heure. [illegible] J. L. DUBRECA & CO., Agents de la Louisiane. 6 mai—1m

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux, 78......VIEILLE-LEVÉE......78 NOUVELLE-ORLÉANS. 1 mai—[illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR, No [illegible] Bienville et [illegible] Dauphine. [illegible]

MAISON J. GALINIER, No 101, RUE ROYALE, 101 ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. LIQUIDATION POSITIVE POUR CAUSE DE DÉPART ET CESSATION D'AFFAIRES. Vente à l'amiable du magasin, installation et bail. Il faut que tout soit vendu fin Juin. BELLE OCCASION POUR LES DAMES. Toutes les marchandises, vendues au meilleur marché de la place, sans égards au prix coûtant. Les marchandes de modes trouveront pour du comptant les plus belles marchandises de la place au prix les plus réduits. Les prix seront fixes. Les conditions, pour la vente du magasin, seront libérales. 11mai—[illegible]

$500 de Récompense (Et il ne sera pas fait de questions) À QUICONQUE RETROUVERA L'ENFANT EDDY KAUFMAN, âgé de 8 ans et demi. Il est parti de chez lui, mardi, après-midi, 6 mai, à 4 heures et demie, et on ne sait pas ce qu'il est devenu depuis lors. C'est un jeune garçon très intelligent. Il était vêtu, le jour qu'il a quitté la maison, d'un pantalon et d'un gilet de cotonnade grise, d'une chemise en calicot et portait un chapeau brun et des guêtres. Il est un peu gros, a la figure ovale et pleine, des cheveux châtain clair et un beau teint. La personne qui le ramènera à sa famille désolée, ou le fera retrouver, recevra la somme susdite. S. KAUFMAN, Au coin des rues Poydras et Baronne. 13 mai—PP

LA MEILLEURE DU MONDE. La Machine de BLATCHLEY Pour glacer la crème. PATENTE DE TINGLEY. C'EST la meilleure machine de ce genre qu'on ait encore employée; elle est parfaitement durable, et qui prévient une déperdition de glace par l'effet de l'atmosphère. L'économie de glace [illegible] cinquante pour cent. Il [illegible] dans tous les Etats [illegible] quarante pieces. [illegible] BANNER & TOOMER. Au No 268 de la rue Dauphine, près le [illegible], Nouvelle-Orléans, agence générale du Sud. 11mai—[illegible]

A. DOUSSAN, —Fabricant de— PARFUMERIE —Et de— SAVONS DE TOILETTE, 66.........Rue de Chartres.........66 (Entre Bienville et Conti) 11 mai—[illegible]

En Débarquement Du navire "Comtesse Duchatel" venant de Bordeaux, et en magasin. 200 fûts VIN ROUGE "Château Léoville" [illegible] COGNAC "Oliver Dunand" [illegible]. [illegible] "Alfred Fabre" [illegible] LIQUEURS "L'Ermite de Bordeaux" de F. Dubois, litres et 1/2 lit. A vendre par J. MANDIN, seul Agent, 162, rue Décatur (autrefois Vieille-Levée). 11 mai—[illegible]

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. BUREAU, No. 29 RUE DU CAMP. CONFORMÉMENT à sa Charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 28 avril 1873			$[illegible]
Sur les risques d'incendie	$[illegible]		
Sur les risques de mer	[illegible]		
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]	
Montant en crédit du total des primes		[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans le même période			
Savoir: sur les risques d'incendie	[illegible]		
Sur les risques maritimes	[illegible]		
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]	
Moins 15 p. 0/0 remis aux assurés	[illegible]		
Réassurances	[illegible]		
Primes rendues	[illegible]		
Loyer	[illegible]		
Taxes	[illegible]		
Dépenses, intérêt en moins	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Réserve pour les risques non terminés au 28 avril	[illegible]		
Montant de l'actif considéré perdu et passé à profits et pertes	[illegible]		

ACTIF DE LA COMPAGNIE. Prêts garantis par premières hypothèques sur propriétés foncières dans cette ville........ [illegible] Prêts sur gages........ [illegible] Billets pour primes à courte échéance........ [illegible] Actions de banque et autres actions........ [illegible] Biens fonciers........ [illegible] Primes en voie de perception........ [illegible] En caisse........ [illegible] Total de l'actif........ [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie. HY. PEYCHAUD, Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce 10 mai 1873. JNO. L. LARRECHE, Troisième Juge de Paix.

DIRECTEURS: John I. Adams, W. A. Gordon, J. C. Louis, F. Laborde, P. Maloché, A. Giraud, Henry Abrahams, Hy. Peychaud.

A une assemblée des actionnaires tenue le 31 avril 1873, les additions et amendements suivants à la Charte de la Compagnie ont été unanimement adoptés:

ARTICLE I. 1. Après l'année fiscale, expirant le 28 avril 1874, et à la fin de chaque année fiscale suivante, les actionnaires auront annuellement, sur les profits un intérêt de dix pour cent sur leurs actions payable le premier Lundi de juin suivant.

2. La balance des profits sera payée, comme dividende, aux assurés, en proportion des assurances effectuées par eux et terminées; excepté ceux qui auront préféré la remise de l'escompte. Il est entendu: que lorsque le dit balance des profits excédera de plus de [illegible], la balance des primes gagnées, le Conseil de Direction sera autorisé à appliquer en surplus à la formation d'un fonds de réserve.

ARTICLE II. Le capital de la Compagnie pourra être augmenté à un million de piastres. [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Le Dr. SPINNEY Est heureux d'annoncer aux malades que le nombre de ses clients augmentant chaque jour, il s'est décidé à passer les mois d'été à la Nouvelle-Orléans. Il a l'intention [illegible] la ville, sous aucun [illegible] le Docteur J. A. Houle, qui connaît bien sa mode de traitement, aura à son cabinet, No. 216 de la rue du Canal. [illegible] 9 à 5 heures et de 7 à 9 [illegible]. Traitement de toutes les maladies chroniques. [illegible]

BOUTONS. J'ENVERRAI, sans frais, la recette de mon BAUME VÉGÉTAL pour faire passer les boutons, taches de rousseur, et en général toutes les éruptions de la peau, qui rendront alors une peau belle et satinée. Aussi un procédé sûr pour faire pousser les cheveux et la barbe. THOS. F. CHAPMAN, chimiste, P. O. Box 5,128. No. [illegible] Broadway, New-York. [illegible]

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL......$[illegible] en or. [illegible] Directeurs à la Nlle-Orléans—MM. J. F. Schroder, S. Hayward, C. H. Slocomb. E. B. MUSGROVE, agent général. [illegible] Bureaux, No [illegible] de la rue Exchange [illegible].

Chaux de Palestine, Je reçois continuellement de la célèbre chaux de [illegible] (Alabama) et la vends à [illegible]. SAMUEL JAMISON, seul Agent, [illegible] au Nord de la rue Carondelet.

L. A. D'HÉMÉCOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 98.... Rue Vieille-Levée.... 98 GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaillés avec l'usine au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc., CHOCOLATS. Exposition Grand d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. F. [illegible]. TORPEDOES ET PIÈCES CRACHEES. 10 janv—[illegible]

GRAND FESTIVAL SCOLAIRE —AU BÉNÉFICE— Des Ecoles Germano-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE ET LUNDI, 18 ET 19 MAI, AUX FAIR GROUNDS. —PROGRAMME.— Dimanche, à 9 h. A. M., les enfants des écoles de la rue Commerce se réuniront à la maison d'école de la rue Royale. La procession partira à dix heures et passera par les rues Chartres, Camp, Poydras et St-Charles pour prendre les chars de la rue du Canal. Aux Fair Grounds, le Festival sera inauguré par un discours en anglais prononcé par Charles F. Buck et un discours en allemand par le surintendant des écoles, Dr. [illegible]. Les amusements se composeront de tous les jeux usités aux festivals, sous la direction de MM. L. Stein, Geo. Stromeyer, etc., de chants et de déclamations par les enfants des deux écoles, de musique de concert, de danses, etc. Deux splendides drapeaux en soie, un drapeau américain et un drapeau allemand seront accordés à la société qui recevra le plus grand nombre de votes. Les danses sur l'estrade commenceront à trois heures et dans la grande salle de l'Exposition à six heures. Deux orchestres complets ont été engagés. Le Festival se terminera lundi soir par un grand feu d'artifice. Entrée: Cinquante cents; enfants gratis. COMITÉ D'ARRANGEMENTS. 11 mai jeq 18 PP

Huile de Lard "Winter Strained" 10 barils de PROCTOR & GAMBLE, A vendre par FORSTALL & DELAVIGNE, No 64, rue Magasins.

Chaux du Cap. 200 barils en débarquement. A vendre par FORSTALL & DELAVIGNE, No 64, rue Magasins.

Huile de Charbon. 600 caisses en débarquement [illegible] A vendre par FORSTALL & DELAVIGNE, No 64, rue Magasins. 11mai—[illegible]

En débarquement des navires Comtesse Duchatel, de Bordeaux, et Louisiane, de Liverpool. 200 barriques Vin Rouge Ste-Croix, [illegible] J. H. Wiedeman, [illegible] Wittenberg [illegible], [illegible] Gauthier, J. H. [illegible] Wittenberg. [illegible] Sherry, [illegible] Pale Ale, Wm Younger & Co. A vendre par F. H. BRULATOUR, 126, 128 et 130 rue Royale. 11 mai—[illegible]

Bureaux du "Louisiana Equitable Life Insurance Co."—LUNDI, 21 avril, à l'élection annuelle du Directeurs de cette Compagnie, les Directeurs dont les noms suivent ont été élus pour le terme de trois ans à dater du premier lundi de mai 1873. W. B. Schmidt, J. B. Camors, C. A. Fosdick, J. B. Woods, R. Ragey, R. T. Wells, E. Alsman, A. Tyler, C. R. Sturdey.

Les Directeurs dont les noms suivent continuent à exercer leurs fonctions: Chas. Cavaroc, S. M. Todd, [illegible], [illegible], E. J. Hart, [illegible], John Henderson, [illegible], John J. Adams, [illegible], Jos. W. [illegible].

A l'assemblée annuelle régulière tenue le 6 mai, le colonel SAMUEL MANNING TODD a été élu président à l'unanimité, M. W. B. SCHMIDT a été élu vice-président à l'unanimité et M. WILLIAM HENDERSON a été élu secrétaire. WILLIAM HENDERSON, Secrétaire. Nlle-Orléans, 6 mai 1873.

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 25 avril 1873. Un escompte de [illegible] pour cent sur le montant [illegible] payables [illegible] 1873 [illegible] mai 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances. Mavril—[illegible] PP

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. Presses à coton à main, de Gullett. Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique. Des doubles de toutes les parties du moulin peuvent être expédiés, ainsi que l'on sait désirer renvoyer le moulin lui-même à la manufacture. Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés. La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons satisfaire tous les ordres. ERNEST & CO., agents généraux, No 108, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane. 2avril—[illegible]

LE Dr. A. GAUTHIER, Ex-Chirurgien-Major de l'Armée Française, Médecin et Spécialiste pour les Maladies Chroniques. A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet rue du Canal 113, au-dessus de St-Charles. Consultations en Anglais, Italien et Espagnol, de 10 heures A. M. à 4 et de 7 à 9 du soir, le dimanche excepté. Mav—1m

AVIS AUX EXPÉDITEURS. AUCUN RETARD QUELCONQUE À CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX. Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Caire. Connaissement pour tous les points, sur les bords du Chemin de Fer Central de l'Illinois. No. 24 de la rue Carondelet. JAMES T. TUCKER, 11 Nov—[illegible] Agent Général.

Faïence! Porcelaine! Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables. E. F. MIOTON, 67............RUE ROYALE............67 AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires. Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public [illegible] à visiter le magasin avant d'acheter ailleurs. 9 Nov—1y

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY, 236......Rue du Canal......236 (Coin Basin) INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, [illegible]. Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché. [illegible]

CASSIDY & MILLER, Voitures, Agents du Fabricants de Buckeye Ohio. MARCHANDS DE Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux, des [illegible] de toutes les [illegible]. Au No 197 de la rue Poydras. [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 24, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS Nos. 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. — UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] NORMAN & REISS Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée. RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, [illegible], VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. [illegible]—PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 13 MAI—CLASSE No 113. 63 51 30 11 74 43 75 13 33 38 27 8 10 [illegible] Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, certifiés, [illegible] le 13 mai 1873. [illegible] Commissaires.

Propriétés à vendre et à louer. A LOUER, LA MAISON No [illegible], rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, No [illegible], ou au bureau de l'Abeille.

A louer à bail, Un premier étage, au coin des rues [illegible] et Dauphine. [illegible]. 21 mai—[illegible] A. GIGNEL.

A LOUER, Une belle petite maison pour une petite famille, [illegible] à la Baie St-Louis. La maison vient d'être bâtie et elle est très propre; elle a deux grandes chambres, une cuisine, etc. [illegible] à un bon locataire. Pour les informations, s'adresser à JOHN F. GAUTIER, No [illegible] rue St-Ferdinand, coin Royale, à deux îlets de la station du chemin de fer. [illegible]

A vendre, La Grocerie située à l'encoignure des rues Dryades et Gravier, No [illegible] et dans un des meilleurs quartiers de la ville pour ce genre d'affaires. Aussi, un assortiment varié de Vins, Liqueurs, etc., provenant de la fabrique de Toulouse, Haute-Garonne, France. Les [illegible] les deux objets. S'adresser sur les lieux. [illegible]

A Vendre ou à Louer, Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville, face au Lac Pontchartrain, comprenant [illegible] bâtiments, dépendances, consistant en cuisine, écurie, [illegible]. S'adresser à Mme Vve H. Michel, No 183, rue St-Claude, ou à A. E. Bienvenu, No [illegible]. 25 avril—1m

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre loin de la ville [illegible] Mandeville et Covington, et à environ une heure de Mandeville par la rivière. [illegible] maison de résidence, style [illegible], avec nombreuses dépendances [illegible], étable, maison de bain, wharf, [illegible] d'arbres fruitiers. La [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille. [illegible]

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de [illegible], situé au No 14, de la rue St.-Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 17 avril—1m

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans—Bureau 71 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 1er avril 1873.—Le 11 avril 1873, à une réunion spéciale qui a eu lieu des assurés de la COMPAGNIE HOME D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, les directeurs ont résolu, à l'unanimité, de convertir le scrip non encore payé en actions portant dix pour cent d'intérêt par an, conformément à un acte qui amende la charte de la compagnie, passé par-devant James Fahey, notaire public, et portant la date du 2 avril courant, conformément à l'autorisation des porteurs de plus des trois-quarts du scrip non encore payé. Lorsque les certificats d'actions devront en échange du scrip seront prêts, il en sera donné avis. A. BROTHER, Président. A. W. HUNTER, Secrétaire. 25 av—[illegible]

AGENTS DE L'ABEILLE. M. JUST COUSIN, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption. M. PH. MACHET, Marchand, à Plaquemine, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana. WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée. A. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles. A. MARIMBAT, à la Nouvelle-Ibérie. M. EN[illegible], à Lacroix, paroisse St-Landry. M. L. DUPLEIX, à Natchitoches. M. G. A. PEIRCE, Maître-de-poste à Plaquemine, paroisse Iberville. J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie. ALFRED GRADENIGO, St-Martinville. VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux. A. DURIO, Arnaudville. M. PETETIN, Grand-Coteau. ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe. P. F. [illegible]REAU, à la Pointe-Chicot. PHIL. BAUER, Ouest-Bâton-Rouge. LAURENT CHERI, Plaquemine (Iberville). A. HOYER, Marksville (Avoyelles). R. RIOULT, Moreau (Terrebonne). SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonesville (Texas). WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse St-Marie. EDGAR [illegible], Mouton-Lafayette [illegible].

AUX MAITRES DE POSTE. Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille. [illegible] qui voudront bien nous [illegible] recevront une commission de [illegible].